Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260309-DEL202603003-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 09/03/2026
DATE DE CONVOCATION : 24/02/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 (quorum : 10)
PRÉSENTS : 17 **POUVOIRS :** 1

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Maire.

PRÉSENTS : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Sylvie AGAËSSE, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Magali POISSON-VANNIER, Jacques ESTEVE, Emmanuelle PELLETIER, Yoann GUILLAUME

POUVOIRS : Fabienne HEMERY donne pouvoir à Bruno LEROY

ABSENTS : Géraldine TRONCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno LEROY

Finances
2026.03.003 CCAS – SUBVENTION 2026

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la Commune verse une subvention pour permettre l'équilibre du budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le CCAS est un organisme local au service des habitants de la Commune qui met en place des actions leur permettant de mieux vivre et de participer à la vie communale et sociale. Il anime des actions de prévention et de développement social dans la commune et se traduit notamment par un budget autonome (même si le CCAS est dépendant financièrement de la commune par l'intermédiaire de la subvention d'équilibre). Pour rappel, le montant de la subvention accordée pour l'année 2025 était de 5 000 €.

La commission Finances, réunie le 24/02/2026, propose 5 000 € le montant de la subvention au CCAS pour 2026. Il est précisé que ce montant peut être revu à la hausse ou à la baisse dans les années à venir, en fonction des besoins du CCAS.

Vu le CGCT,
Vu le budget communal,
Vu l'avis de la commission Finances du 24/02/2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,
- **Vote une subvention d'un montant de 5 000 € au CCAS pour 2026,**
- **Décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2026 de la commune.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Norbert SAULNIER

Le secrétaire de séance,
Bruno LEROY

MAIRIE DE GOVEN
R.F.
(Ille-et-Vilaine)